

## Descriptif du programme de rachat d'actions propres approuvé par l'assemblée générale du 12 juin 2025

Cesson-Sévigné (France), le 13 juin 2025

Conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) n°2016/1052 de la commission du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n°596/2014 par des normes techniques de réglementation concernant notamment les conditions applicables aux programmes de rachat d'actions ainsi que des article 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par **Broadpeak** (la « **Société** »). Ce programme a été autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2025.

### I. Répartition par objectif des titres détenus par la Société

À la date du 12 juin 2025, à l'issue de la séance de bourse, Broadpeak détenait directement et indirectement 47 454 actions propres, représentant 0,38% du capital, réparties comme suit par objectif :

Contrat de liquidité	47 454
Attribution aux salariés et mandataires sociaux	0
Exercice de droits attachés à des valeurs mobilières	0
Croissance externe	0
Annulation d'actions	0

### II. Principales caractéristiques du nouveau programme de rachats d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2025 (10<sup>e</sup> résolution)
- **Titres concernés** : actions ordinaires Broadpeak
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital, soit 1.254.168 actions sur la base de 12.541.686 actions composant le capital social ; étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale du 12 juin 2025, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas

l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social

- **Prix maximum d'achat** : 6 euros par action, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 7.525.008 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation

- **Modalités de rachats** : l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au conseil d'administration à l'exception de la période d'offre publique initiée sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur

- **Objectifs du programme par ordre de priorité** :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés française ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution d'actions gratuites ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes à émettre de la Société ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la dix-huitième (18<sup>e</sup>) résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2025 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle

hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse

- **Durée du programme :** 18 mois maximum, débutant à compter de l'assemblée générale du 12 juin 2025 et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions, soit à défaut, le 12 décembre 2026.

Le descriptif de ce programme de rachats d'actions est disponible sur le site internet de la Société ([www.broadpeak.tv](http://www.broadpeak.tv))

#### Prochains rendez-vous :

- Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2025 : 24 juillet 2025, après bourse

#### CONTACTS

BROADPEAK	COMMUNICATION FINANCIERE	PRESSE FINANCIERE / CORPORATE
<a href="mailto:Investors@broadpeak.tv">Investors@broadpeak.tv</a>	<a href="mailto:marianne.py@seitosei-actifin.com">marianne.py@seitosei-actifin.com</a>	<a href="mailto:michael.scholze@seitosei-actifin.com">michael.scholze@seitosei-actifin.com</a>
02 22 74 03 50	01 80 48 25 31	01 56 88 11 14

#### **Broadpeak, S.A.**

3771 boulevard des Alliés, 35 510 Cesson-Sévigné, France

Numéro de TVA : FR49 524 473 063 – SIREN 524 473 063

avec un capital social de 250 833,72 euros

Tel: +33 (0)2 22 74 03 50

[www.broadpeak.tv](http://www.broadpeak.tv)

### A propos de Broadpeak

Depuis sa création, Broadpeak a bâti son développement sur une mission : déployer à l'échelle mondiale des solutions logicielles permettant de diffuser en streaming le contenu que les gens adorent avec une qualité d'expérience exceptionnelle. Ces solutions s'adressent aux principaux acteurs mondiaux du marché : grands opérateurs TV et télécoms, plateformes mondiales de diffusion (« OTT ») mais aussi nouveaux médias du monde de l'entreprise, du sport ou du divertissement. A fin 2022, Broadpeak comptait 150 clients dans 50 pays représentant un parc de 200 millions de spectateurs à travers le monde. Parmi ces clients figurent des références telles que Bouygues Telecom, Orange, Telecom Italia, Deutsche Telekom, HBO, Mola TV, StarHub TV+, Megacable... Broadpeak compte plus de 320 collaborateurs dans 23 pays. La société est implantée essentiellement en France (siège à Cesson Sevigné près de Rennes) mais également aux Etats-Unis (Denver), au Canada (Ottawa), au Brésil (Sao Paulo), à Singapour et Dubaï. Broadpeak réalise environ 90% de son chiffre d'affaires à l'International.